PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la commune de TREVOL s'est réuni le 9 juillet 2020 à 19 heures 30 à la salle socioculturelle, 2 route de Moulins pour respecter la distanciation sociale, sous la présidence de Madame JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, suite à une convocation du 6 juillet 2020.

Etaient présents:

Mmes et Ms. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOUBERT Jean-Paul, MALANDRE Thierry, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, THOMAS CHALOT Angélique, TRION Serge.

Étaient absents excusés: JOLY Catherine, PUZENAT Julien, TAUBAN Borine.

Pouvoir : JOLY Catherine à GUERRIER Laure ; PUZENAT Julien à DOMAS Julien ; TAUBAN Borine à RAY PEROT Agnès.

Secrétaire de séance: CHERASSE Alain

Le Conseil Municipal a été précédé par la présentation de PEPIT par Mme BERR puis par la présentation de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) par Mr Julien DOMAS.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

1- <u>Délibération Pépit</u>

Suite à la présentation faite par Mme BERR, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de Trévol à ce projet.

2- Délibération affectation du résultat

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

3- <u>Délibération vote des taux</u>

Les taux restent à l'identique :

13.57 % pour la Taxe d'Habitation

12.57 % pour la Taxe Foncière (bâti)

32.47 % pour la Taxe Foncière (non bâti)

Mme Marie-Thérèse JACQUARD précise que les taux demeurent inchangés depuis un certain nombre d'années et que toute modification doit être justifiée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

4- Vote du Budget primitif 2020

M. Jean-Paul JOUBERT lit les données par chapitre pour le budget de fonctionnement et pour le budget d'investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de budget primitif (fonctionnement et investissement).

Mme Marie-Thérèse JACQUARD précise que le budget peut être consulté par toute personne en mairie.

5- Délibération demande de subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette demande pour les panneaux de signalisation verticale plus peinture routière et pour le marquage du parking du cimetière (stationnement).

6- Délibération DTER

La demande pour le columbarium avec pose de 12 cases doit être effective avant le 15 juillet pour une somme de 5250 €. La subvention attendue est de 1304.62 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

7- Délibération désignation des garants de la bonne exploitation des bois

L'ONF demande que des élus soient désignés afin de servir d'intermédiaires entre eux et la commune.

Sont proposés : M. Thierry MALANDRE et M. Didier MARTEL, Mme Agnès RAY PEROT.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la désignation de ces trois personnes.

8- Délibération Vente de bois

M. Thierry MALANDRE propose une demande d'accord entre l'ONF et la commune pour la vente de bois sur les parcelles n° 18 et n° 25 pour un cubage respectif de 125 m³ et 140 m³.

L'ONF gère ainsi l'abatteur et le démarchage.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

9- <u>Désignation de 2 délégués de la Commission Locale d'Evaluation des</u> <u>Transferts de Charges (CLETC)</u>

Sont proposés:

Mme Marie-Thérèse JACQUARD et M. Jean-Paul JOUBERT.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

10- Délibération Commission Communale des Impôts Directs.

La commune doit fournir une liste de 24 personnes afin que les Impôts effectuent un choix pour composer cette commission qui restera opérationnelle durant tout le mandat. La commission se réunit une fois par an. Mme Marie-Thérèse JACQUARD propose une liste de 24 personnes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la liste proposée par Marie-Thérèse JACQUARD.

11- <u>Délibération Loyer du Bar – Restaurant</u>.

Mme Marie-Thérèse JACQUARD précise qu'elle n'a pas de réponse du notaire afin de savoir si la commune est autorisée à accorder une 2^{ème} année de gratuité pour l'occupation des locaux du Bar Restaurant. La délibération doit être prise avant le 1^{er} août. D'après les chiffres comptables, les deux seules possibilités sont de proposer la gratuité ou un loyer de faible montant.

Mme Agnès RAY PEROT souligne le manque de solidarité des gestionnaires durant le confinement Covid 19 et propose un loyer faible.

M. Didier MARTEL fait remarquer que la gratuité ne peut pas être durable et qu'il appartient aux gérants d'intégrer des charges de loyer dans son budget de fonctionnement.

M. Patrice GIRARD pense qu'un faible loyer n'aurait pas un impact important sur les chiffres comptables.

Mme Monique SORUS demande de bien préciser que le bail est annuel.

M. Patrice GIRARD dit qu'ils ont eu des aides.

M. Julien DOMAS fait remarquer que la commune doit soutenir ce commerce en rapport avec le dossier de redynamisation de bourg que la commune souhaite mettre en place en partenariat avec le Conseil Départemental. Si le bar-restaurant ferme, la commune ne doit pas être mise en cause par rapport à un loyer.

Madame le Maire partage complètement cet avis.

Mme Marie-Thérèse JACQUARD propose de faire remonter à chaque conseiller les réponses du notaire lorsqu'elles arriveront.

Le vote donne les résultats suivants :

10 pour la gratuité pour un an

6 contre la gratuité

3 abstentions.

12- Délibération Délégations consenties au maire

Mme Marie-Thérèse Jacquard informe le Conseil Municipal que la préfecture demande que soient revus des points concernant les délégations consenties au Maire :

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal à hauteur de 100 000 euros à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle quel que soit l'ordre ou le degré de juridiction, dans le cadre des recours en annulation, indemnitaires, de tous types de référés, d'actions portées devant des juridictions spéciales, d'exercice d'actions pénales ou civiles, y compris le dépôt de plainte et la constitution de partie civile au nom de la commune;
- Pouvoir demander des subventions à l'état ou à des organismes et d'approuver les plans de financement correspondants ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

13- <u>Délibération Label Ecoles numériques</u>

Mme Marie-Thérèse JACQUARD propose de voter une somme de 3000 € afin que l'école de Trévol puisse bénéficier du programme ENIR. Une subvention de 1500 € sera perçue par la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

14- <u>Délibération Prime COVID</u>

Mme Marie-Thérèse JACQUARD lit les instructions régissant la prime COVID et notamment le fait qu'elle est plafonnée à 1000 € par bénéficiaire. Elle informe le Conseil Municipal que la décision est prise par le Maire de la commune et qu'elle propose une prime de 600 € pour Mmes Nathalie LALANNE et Yannique BARAST pour le surcroît de travail occasionné par le confinement dû à la COVID 19.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette prime.

15- Dossier étude de Revitalisation de Bourg

Une réunion avec M. THOMAS sera organisée à la suite de laquelle le Conseil Municipal hiérarchisera les projets proposés.

16- Questions diverses

M. Thierry MALANDRE rappelle que le cubage du bois se déroulera le samedi 11 juillet 2020. Il fait appel à des volontaires et leur donne rendez-vous à la cabane des chasseurs à 9h00.

Messieurs Patrice GIRARD et Serge TRION acceptent la proposition.

M. Thierry MALANDRE propose à la suite ou un autre jour une visite de l'autre côté de la route Nationale 7 à tous les membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 23 H 25.